

DCM_2026_05_40

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026**

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

40

SPORTS : Actualisation et adoption du règlement intérieur général des installations sportives municipales

M. BOURGUE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le sport constitue aujourd'hui un levier majeur de cohésion sociale, d'éducation, de santé publique et d'attractivité territoriale. À Avignon, les équipements sportifs municipaux accueillent quotidiennement des milliers d'usagers, qu'il s'agisse des élèves des établissements scolaires, des associations sportives, des pratiquants de loisirs, des compétiteurs ou encore des organisateurs de manifestations sportives et citoyennes.

Face à l'évolution des pratiques sportives, à la diversification des publics et aux exigences croissantes en matière de sécurité, d'accessibilité, d'inclusion et de préservation du patrimoine communal, il apparaît nécessaire d'actualiser le règlement intérieur régissant l'utilisation des installations sportives municipales.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la ville d'Avignon de promouvoir un sport accessible à tous, respectueux des valeurs républicaines, de l'égalité entre les usagers et du vivre-ensemble. Elle répond également à l'ambition municipale de garantir des conditions d'accueil optimales dans l'ensemble des équipements sportifs, tout en assurant la protection des personnes, la préservation des biens publics et le respect des règles de bonne conduite.

Le règlement intérieur proposé est modernisé, harmonisé et adapté aux réalités actuelles du service public sportif. En sont toutefois exclus les équipements faisant l'objet d'une réglementation spécifique, à savoir, à ce jour, les piscines municipales et le Stade Nautique, la Plaine des Sports ainsi que les équipements de loisirs sportifs de proximité en accès libre.

Cette révision permet également d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues ces dernières années, notamment en matière de sécurité des équipements recevant du public, de lutte contre les discriminations, de prévention des comportements inciviques, de protection de la santé et de respect de l'environnement.

Nourri par les retours d'expérience et les remarques exprimées par les principaux utilisateurs des installations sportives municipales, ce nouveau règlement traduit la volonté de la collectivité d'assurer une gestion transparente, équitable et responsable de son patrimoine sportif.

Par cette délibération, la Ville réaffirme son engagement en faveur d'un service public sportif de qualité, garantissant à chacun des conditions de pratique sécurisées, inclusives et respectueuses des équipements mis à disposition de la population. Le présent règlement a ainsi vocation à constituer un cadre commun de référence pour l'ensemble des installations sportives municipales concernées, en remplacement des règlements antérieurement applicables.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur général des installations sportives municipales de la ville d'Avignon annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2212-2,

Vu le code du sport, notamment ses articles L.100-1, L.113-2, L.121-2, L.232-9 et suivants, L.322-1, L.322-2 et R.322-4.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Education, Culture, Sports et Solidarité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le règlement intérieur général des installations sportives municipales de la ville d'Avignon, tel qu'annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante ;
- **ABROGE ET REMPLACE** à compter de son entrée en vigueur, l'ensemble des règlements intérieurs antérieurs relatifs à l'usage des équipements sportifs municipaux entrant dans son champ d'application, à l'exception donc des équipements faisant l'objet d'une réglementation spécifique, à savoir, à ce jour, les piscines municipales et le Stade Nautique, la Plaine des Sports ainsi que les équipements de loisirs sportifs de proximité en accès libre ;
- **DECIDE** son entrée en vigueur à compter de la date du Conseil Municipal, et après l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'État prévues par la loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT

PARVENU A LA PREFECTURE LE

02/10/2026

ACTE PUBLIE LE

15/10/2026